



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

## **Municipalité de Saint-Édouard**

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue à huis clos par audioconférence, le 6 avril 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers :    Marc Gaudreau  
                                  Alain Dumouchel  
                                  Alain Poissant  
                                  Daniel Racette

Monsieur Ronald Lécuyer, maire, est absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan Boulerice, maire suppléant.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h00, M. Boulerice, maire suppléant, ouvre la séance.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
  - 7.2 Autorisation des virements budgétaires
  - 7.3 Autorisation de procéder à l'achat d'un camion dix roues avec équipements de déneigement neuf
  - 7.4 Création du poste de commis à la bibliothèque et autorisation d'affichage pour l'embauche
  - 7.5 Modification de l'organigramme municipal
  - 7.6 Adoption du Règlement 2021-312 règlement relatif au traitement des élus municipaux et abrogation du Règlement 2018-295
  - 7.7 Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté fonds d'urgence pour l'exercice financier 2020
  - 7.8 Nomination du maire suppléant pour l'année 2021
  - 7.9 Autorisation à la Directrice générale adjointe pour renouveler l'adhésion annuelle à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
  - 7.10 Autorisation à la Directrice générale et secrétaire-trésorière de renouveler l'adhésion annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)
  - 7.11 Autorisation aux conseillers municipaux et à la Directrice générale pour suivre trois formations auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
  - 7.12 Paiement de la facture PG Solutions Inc. – Licence première ligne 2021
  - 7.13 Abrogation du contrat de gré à gré – Services professionnels pour support administratif et technique – Programmation pour la TECQ 2019-2023
  - 7.14 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-313 intitulé « Règlement relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 2019-302
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier*
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**

*Aucun dossier*
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**

*Aucun dossier*
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**
  - 11.1 Autorisation de recevoir la Caravane des Cultures pour la saison 2021



No de résolution  
ou annotation

11.2 Revitalisation du chalet des loisirs et utilisation du revenu reporté Fonds parcs et terrains de jeux

**12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

12.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 4 936 763 et 4 936 766, rang de l'Église

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS (séance tenue à huis clos par audioconférence)**

**14. VARIA**

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

15.1 Levée de l'assemblée

**3. 21-04-051 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Proposeur	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR**

(Aucune question reçue des citoyens dans les 15 jours précédents la séance du Conseil municipal)

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La correspondance du mois a été déposée.

**6. LÉGISLATION**

**6.1 – 21-04-052 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021**

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Proposeur	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	P	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

**7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**7.1 – 21-04-053 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 109,873.97 et que ce rapport soit classé sous le numéro **2021-04** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Proposeur	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	P			REJETE

**7.2 – 21-04-054 – AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du Règlement 2020-306 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaire stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvé par le conseil municipal ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

**IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER** les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 29 mars 2021 par la Directrice générale adjointe Administration et finances.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Présence	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice		O		
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

**7.3 – 21-04-055 – AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UN CAMION DIX ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2021-309 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf pour un montant n'excédant pas 400 000 \$ a été adopté, par la résolution 21-03-042, à la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2021-309 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf est entré en vigueur le 29 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2021-309 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf a été soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale a affiché l'appel d'offres 2021-001 sur le site Internet du SÉAO le 22 février 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale a procédé à l'ouverture des enveloppes des deux (2) soumissionnaires le 11 mars 2021 à 16h00 en présence de M. Chad Whittaker, contremaître aux Travaux publics.

Soumissionnaire	Prix soumis taxes incluses
GLOBO CAM RIVE-SUD	332 890.19\$
ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	333 312.53\$

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse de l'ensemble des documents déposés des deux (2) soumissionnaires, il en résulte que la soumission d'Équipements Lourds Papineau Inc. est conforme au devis d'appel d'offres 2021-001 ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains équipements proposés à la soumission de Globo Cam Rive-sud ne répondent pas aux spécificités exigées au devis de l'appel d'offres 2021-001 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soumissionnaire conforme Équipements Lourds Papineau Inc. offre une garantie prolongée de 5 ans sur la transmission jusqu'à 322 000 km, 5 ans jusqu'à 322 000 km sur le filage et ce, pour un montant total de 8109.19\$ taxes incluses ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** l'achat d'un camion dix roues Western Star 4700 SF avec équipements de déneigement et d'une garantie prolongée de 5 ans – 322 000km, au montant total de 341 421.72\$ taxes incluses auprès d'Équipements Lourds Papineau Inc. conditionnellement à l'autorisation d'emprunter du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation **ET DE PAYER** cette dépense à même le Règlement d'emprunt 2021-309.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Présence	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice		O		
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :	A	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

**7.4 – 21-04-056 – CRÉATION DU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUTORISATION D'AFFICHAGE POUR L'EMBAUCHE**

**CONSIDÉRANT** le manque de ressources et de relève bénévole pour le maintien des heures d'ouverture à la bibliothèque ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est plus profitable pour la Municipalité d'utiliser l'expertise de la responsable de la bibliothèque durant les jours de semaine plutôt que durant les heures d'ouverture en soirée ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Direction générale de déposer une demande d'autorisation au Conseil municipal afin de permettre la création du poste et l'affichage pour l'embauche d'un commis à la bibliothèque à temps partiel, soit environ 2 à 7 hrs/semaine ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des ressources humaines et affaires juridiques par sa résolution 21-03-11 de recommander au Conseil municipal la création du poste et l'affichage d'embauche d'une telle ressource ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** la création du poste et l'affichage d'embauche d'un commis à la bibliothèque à raison de 2 à 7 heures par semaine **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Proposeur	Vote	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3	Alain Dumouchel	Maire :	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4	Marc Gaudreau	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5	Daniel Racette		P	REJETE	

#### 7.5 – 21-04-057 – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT** la création d'un poste de coordonnateur aux loisirs et activités communautaires ;

**CONSIDÉRANT** la création d'un poste de commis à la bibliothèque ;

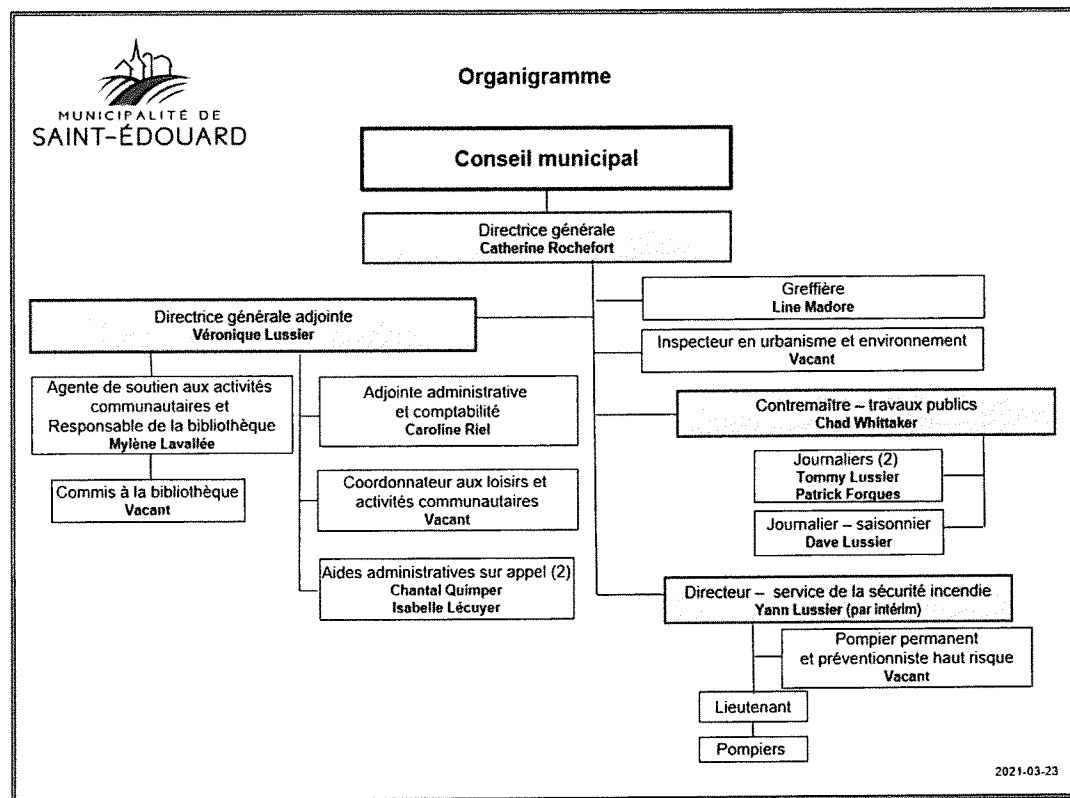
**CONSIDÉRANT** l'abolition du poste d'agent de développement et responsable de bibliothèque et la création du poste d'agent de soutien aux activités communautaires et responsable de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QU'UN** nouvel organigramme a été déposé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des ressources humaines et des affaires juridiques par sa résolution 21-03-12 a recommandé favorablement la structure organisationnelle de la Municipalité présentée à l'organigramme modifié ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organigramme fait partie intégrante de la présente résolution;

**IL EST PROPOSÉ D'ENTÉRINER** la nouvelle structure organisationnelle présentée à l'organigramme et **D'AUTORISER** la direction générale à procéder aux mouvements de personnel requis et au comblement des postes vacants.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Proposeur	Vote	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3	Alain Dumouchel	Maire :	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4	Marc Gaudreau	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5	Daniel Racette		P	REJETE	



No de résolution  
ou annotation

#### **7.6 – 21-04-058 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-312 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 2018-295**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L. RÉQ., T-11.001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de clarifier les modalités de rémunération ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par Gaétan Boulerice par la résolution 21-03-045, à une séance ordinaire tenue le 2 mars 2021 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le *Règlement 2021-312 relatif au traitement des élus municipaux* ET que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution **ET D'ABROGER** le *Règlement 2018-295*.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

#### **7.7 – 21-04-059 – AFFECTATION À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ FONDS D'URGENCE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget pour l'exercice financier 2020 a été adopté le 3 décembre 2019 par la résolution 19-12-181 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses budgétées pour le Service de sécurité incendie sont enregistrées aux postes de grand-livre série 02-22000 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des virements budgétaires ont été possiblement faits dans ce service budgétaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** des interventions importantes sur le territoire pour la sécurité du public peuvent survenir de façon imprévue et entraîner un impact budgétaire significatif ;

**IL EST PROPOSÉ** d'affecter tout montant non dépensé au 31 décembre 2020 aux postes budgétaires de la série 02-22000, incluant les virements budgétaires de l'exercice, à l'excédent de fonctionnement affecté Fonds d'urgence.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	P		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

#### **7.8 – 21-04-060 – NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2021**

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** Monsieur Gaétan Boulerice à titre de maire suppléant pour l'année 2021, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En vertu de l'article 116 du Code municipal et du *Règlement municipal 2021-312*, le maire suppléant aura en l'absence du maire, ou pendant la vacance de cette charge, à remplir les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

**QUE** le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

#### **7.9 – 21-04-061 – AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE RENOUVELER L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGFMQ)**

**CONSIDÉRANT** les avantages offerts par l'AGFMQ en ce qui a trait à la formation et au développement continue ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 310.00 \$ taxes non incluses ;



No de résolution  
ou annulation

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** la Directrice générale adjointe à renouveler l'adhésion à l'AGFMQ au coût de 310.00\$ taxes non incluses **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

**7.10 – 21-04-062 – AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE RENOUELER L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

**CONSIDÉRANT** les avantages offerts par l'ADMQ en ce qui a trait à la formation, à la formation continue et aux différents services offerts aux membres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 495.00 \$ taxes non incluses ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** la Directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler l'adhésion à l'ADMQ au coût de 495.00\$ taxes non incluses **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

**7.11 – 21-04-063 – AUTORISATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SUIVRE TROIS FORMATIONS AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal et la Directrice générale désirent suivre les trois formations suivantes : « Gestion contractuelle – réclamation d'extras », « La gestion contractuelle en deçà de 105 700\$ », « Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats » toutes offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre de la FQM, un rabais de 25 % est offert sur le coût des formations totalisant un montant de 860.00 \$ pour chacun des participants ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** Messieurs les conseillers municipaux et la Directrice générale à suivre ces formations au coût de 645.00 \$ taxes non incluses par participant **QUE** les frais encourus leur soient remboursés s'il y a lieu **ET QUE** ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

**7.12 – 21-04-064 – PAIEMENT DE LA FACTURE PG SOLUTIONS INC. – LICENCE PREMIÈRE LIGNE 2021**

**CONSIDÉRANT** la résolution 21-03-038 suspendant le paiement de la facture associée à la licence Première ligne de PG Solutions Inc., d'un montant de 1 477,41\$, taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** les informations supplémentaires obtenues en lien avec la facture et le dossier ;

**IL EST RÉSOLU D'APPROUVER** le paiement de la facture associée à la licence Première ligne de PG Solutions Inc., d'un montant de 1 477,41\$.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

**7.13 – 21-04-065 – ABROGATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS POUR SUPPORT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – PROGRAMMATION POUR LA TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard a adopté la résolution numéro 20-12-206 lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 autorisant l'octroi à la firme Tétra Tech d'un mandat



No de résolution  
ou annotation

d'accompagnement professionnel pour support administratif et technique dans le cadre de la subvention du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris la décision de mettre fin au contrat de Tétra Tech daté du 25 novembre 2020 au montant de 1 750\$ pour assurer le support administratif et technique du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ANNULER** le contrat avec Tétra Tech daté du 25 novembre 2020 et d'un montant de 1750\$ pour assurer le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subvention de la TECQ 2019-2023 et divers projets **QUE** le consultant n'a pas su apporter le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subventions TECQ 2019-2023.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOpte A L'UNANIMITE ✓	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

**7.14 – 21-04-066 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-313 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-302 »**

**CONSIDÉRANT QU'**un Règlement numéro 2019-302 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 14 janvier 2020, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 du Code municipal prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par règlement ministériel et, qu'en conséquence, l'article 936 du Code municipal (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par règlement ministériel et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de Règlement 2021-313 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2019-302 a été présenté et déposé ;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Racette **D'ADOPTER** l'avis de motion et le projet de Règlement numéro 2021-313 *sur la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2019-302.*

**8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*

**9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

*Aucun dossier.*

**10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**

*Aucun dossier.*

**11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

**11.1 – 21-04-067 – AUTORISATION DE RECEVOIR LA CARAVANE DES CULTURES POUR LA SAISON 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité appuie le projet depuis le début des activités ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caravane des Cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la Caravane des Cultures veut s'installer dans le stationnement de l'Hôtel de Ville les mercredis de 16h00 à 18h00 à partir de la semaine du 16 mai jusqu'au 23 octobre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caravane des Cultures a besoin d'un branchement électrique afin d'offrir ses services à la population;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** la venue de la Caravane des Cultures dans le stationnement de l'Hôtel de Ville et l'utilisation de notre réseau électrique **ET QUE** la Municipalité achemine une copie de cette résolution au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de les informer de l'autorisation de ventes à la Caravane des Cultures **ET QUE** la Municipalité s'engage à promouvoir l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dès aujourd'hui et jusqu'à la fin de la période.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOpte A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	P			REJETE

#### **11.2 – 21-04-068 – REVITALISATION DU CHALET DES LOISIRS ET UTILISATION DU REVENU REPORTÉ FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

**CONSIDÉRANT QU'**une revitalisation du chalet des loisirs est nécessaire pour optimiser l'aménagement et le rangement pour mieux répondre aux besoins des citoyens ;

**CONSIDÉRANT** l'entente signée le 15 juillet 2020 dans le cadre du transfert de propriété qui exige un investissement de 10 000 \$ pour des infrastructures à être installées sur l'immeuble d'ici le 15 juillet 2022 ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse budgétaire de 10 000 \$ déposée dans le cadre du projet de revitalisation ;

**CONSIDÉRANT** le solde au 31 décembre 2020 du revenu reporté Fonds parcs et terrains de jeux qui s'élève à 45 311\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds parcs et terrains de jeux « peut être utilisé par une municipalité pour financer des travaux de maintien des aménagements et des infrastructures de ses parcs, terrains de jeux et espaces naturels (p.ex., réfection des sentiers, rénovation ou remplacement d'un pavillon de services) » selon l'article 4.2 du Guide explicatif «La contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels » réalisé par le MAMH et déposé en 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une contribution financière de 500 \$ du bureau de la députée fédérale, madame Brenda Shenahan qui a été assignée par l'administration au projet de revitalisation du chalet des loisirs ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** le projet de revitalisation du chalet des loisirs **ET D'UTILISER** le revenu reporté Fonds parcs et terrains de jeux pour un montant n'excédant pas 9 500 \$.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOpte A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

#### **12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

##### **12.1 – 21-04-069 – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DES LOTS 4 936 763 ET 4 936 766, RANG DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire Me Marc-Antoine Cloutier de la firme avocats Trivium, représentant les fins de M. Jean Lussier, veut présenter une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation des lots 4 936 763 et 4 936 766, rang de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** les héritiers de la succession de Thérèse Vary, soit Jean Lussier, Serge Lussier, Michel Lussier, Bernard Lussier et Lise Lussier, souhaitent aliéner les lots 4 936 763 et 4 936 766 à Ferme EDPA pour y effectuer des activités de grandes cultures;

**CONSIDÉRANT QU'**une autorisation est nécessaire puisque l'un des héritiers, Jean Lussier, est propriétaire des lots contigus 3 990 856 et 4 426 052 du cadastre du Québec, lesquels totalisent une superficie totale de 1,76676 hectares;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 4 936 763 a une superficie de 21,7446 hectares et que le lot 4 936 766 a une superficie de 0,6971 hectare pour une superficie totale de 22,4417 hectares;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation des lots ne contrevient pas aux règlements municipaux ;





No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation n'affectera pas la vocation agricole des lots avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de l'ensemble de la communauté agricole de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne met pas en péril la pérennité et l'intégrité du territoire agricole ;

**IL EST RECOMMANDÉ D'APPUYER** la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation de lots 4 936 763 et 4 936 766 afin de permettre leur vente à la Ferme EDPA.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Aucune question puisque la séance est tenue à huis clos et enregistrée pour diffusion ultérieure au public.)

### **14. VARIA**


Aucun.


### **15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

#### **15.1 – 21-04-070 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**II EST PROPOSÉ DE LEVER** la présente séance à 21h15.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

  
Gaétan Boulerice  
Maire suppléant

  
Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière